

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme n° 15RG-0712 relatif au zonage

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint :

- Que** lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement n° 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme n° 15RG-0712 relatif au zonage ;
- Que** l'objet de ce règlement est de clarifier la définition du terme « Habitation bifamiliale isolée » ;
- Que** le certificat de conformité de la MRC de Matawinie a été délivré le 26 mai 2023, date à laquelle le règlement est entré en vigueur ;
- Que** le règlement peut être consulté au bureau de la mairie, 460, rue de la Mairie, durant les heures normales d'ouvertures et sur le site Internet de la municipalité au www.steemelie.ca.

Donné à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ce deuxième jour du mois de juin deux mille vingt-trois (2 juin 2023).



Éric Gélinas M.ATDR
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint

